N° 60. SAMEDI. 27 JUILLET 1833.

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 50 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL
DE LA VILLE
ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc. s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Annonces coûtent 10 cents par ligne d'impression.

TURQUIE. — *Constantinople*, 26 *juin*.

Nous avons été de nouveau menacés d'une catastrophe politique qui n'a été détournée que par la confiance que le divan montre maintenant aux représentans russes. L'escadre anglaise, sous les ordres de l'amiral Malcolm, était arrivée devant les Dardanelles, et s'apprêtait à entrer dans la mer de Marmara. Le pacha commandant des châteaux des Dardanelles s'y opposa, et prit des mesures pour empêcher par la force l'entrée des Dardanelles. En même tems il envoya son rapport à Constantinople et reçut en réponse l'instruction de ne pas permettre l'entrée et de repousser tout acte arbitraire.

Le pacha fit part de ses instructions à l'amiral Malcolm, que lord Ponsonby avait simultanément instruit de l'état des choses en l'invitant d'agir avec la plus grande circonspection. Malcolm se désista alors de son dessein, et mouilla sous les châteaux, où il est probable qu'il restera jusqu'à ce que les forces russes de terre et de mer soient parties.

On est ici fort irrité de ce qui s'est passé en Servie, et Milosch a beaucoup perdu dans l'esprit de la Porte. Ses agens et amis se donnent beaucoup de peine pour le justifier, mais ses actes violens rendent sa défense difficile. Bien que dans le premier moment la Porte ait laissé faire, et ait même approuvé tout, à cause de l'embarras où elle se trouvait.

On attend l'arrivée d'un remplaçant de M. de Varennes; aussitôt que son successeur sera arrivé, l'amiral Roussin partira en congé.

On construit sur les chantiers deux nouveaux vaisseaux de ligne qui, sous peu, seront lancés. L'amiral Hugon est stationné avec son escadre à Smyrne, où probablement l'amiral Malcolm se rendra plus tard avec sa flotte, composée de 2 vaisseaux de ligne, 4 frégates, 6 bricks et plusieurs bâtimens de guerre plus petits.

AUTRICHE.

On écrit de la Bavière-Rhénane:

Voici l'acte d'accusation dressé contre les accusés qui doivent être jugés aux assises de Landau, le 29 juillet:

« Le docteur Jean-Auguste Wirth est accusé d'avoir excité les citoyens à renverser le gouvernement et l'autorité royale pour introduire dans l'Allemagne une constitution toute nouvelle (provocation qui est restée sans effet) par son appel aux amis du peuple qui a été propagé par l'impression; son discours adressé à la multitude au château de Hambach le 27 mai 1832; la publication d'un écrit intitulé: *Fête nationale des Allemands à Hambach;* la publication d'une brochure intitulée: *Réforme politique de l'Allemagne, dernier mot aux patriotes allemands.*

» Le docteur P.-J. Siebenpfeiffer est accusé du même délit pour avoir adressé un discours à la multitude au château de Hambach le 27 mai 1832, discours qui a été imprimé dans son journal intitulé l'*Allemagne;* avoir composé et fait imprimer des airs destinés à la fête de Hambach; avoir publié le journal l'*Allemagne* et divers articles dans le *Messager de l'Ouest.*

» Le curé Jean-Henri Hochdoeffer est accusé du même délit pour diverses publications qu'il a faites, notamment son appel aux soldats de l'armée bavaroise, son article du *Burgerfreund*, intitulé: *Procédés du gouvernement français envers les Polonais;* enfin pour avoir prononcé des discours séditieux en public.

» La même accusation pèse sur le candidat Ch. Scharpk, pour avoir publié une chanson qui commence ainsi: *Au milieu de l'éclat des épées, la patrie rayonnait d'espérance*, et pour avoir adressé un discours à la multitude au château de Hambach, en 1832. »

ANGLETERRE. — *Londres*, 20 *juillet*.

La première conférence sur la question belge a eu lieu le 17. Rien cependant n'a transpiré à ce sujet, si ce n'est le fait que les instructions du général Goblet sont plus positives qu'on ne s'y attendait. Un des diplomates assure qu'elles sont tranchantes, et qu'à moins qu'une des parties ne fasse des concessions à l'autre, la conférence ne sera pas terminée avant la fin de l'été. (*Sun.*)

— Le duc de Broglie est devenu très-pressant auprès de notre cabinet sur la convenance de la reconnaissance de dona Maria par la France, et a répété l'offre qu'avait faite le général Sébastiani, quand il avait le portefeuille des affaires étrangères, d'autoriser l'Angleterre à agir comme elle l'entendrait dans les affaires de Portugal, le gouvernement français s'engageant à concourir de tous ses moyens à ce que nos ministres jugeront à propos de faire pour la pacification de ce pays. (*Idem.*)

— On lit dans le *Courier*:

« Les ambassadeurs de Russie, d'Autriche, de France, de Prusse, ainsi que l'envoyé extraordinaire d'Autriche, baron Wessenberg, se sont réunis hier 19, entre cinq et six heures du soir, au Foreign-Office, où se trouvait aussi lord Palmerston, et se sont occupés des affaires des Pays-Bas. Les deux ministres hollandais sont aussi arrivés au Foreign-Office à la même heure. Une dépêche du ministre belge à la conférence a été envoyée hier. »

— Dans la chambre des communes, séance d'hier matin, le bill sur la charte de la compagnie des Indes orientales a été discuté en comité. Le débat sur la clause 89 a été remis à la séance du soir, où elle a été adoptée, après une courte discussion, par 85 voix contre 47. Ensuite toutes les autres clauses du bill ont été adoptées, et le rapport en sera fait lundi. Les ordres du jour étant épuisés, la chambre s'est ajournée à lundi.

— Une lettre d'Oporto contient les détails suivans:

« La perte des miguélistes, dans la dernière attaque d'Oporto, est calculée à 600 hommes. Le comte Saldanha a été fait lieutenant-général sur le champ de bataille. Plusieurs autres promotions et distributions de décorations ont encore eu lieu. Les miguélistes avaient continué le bombardement de la ville pendant les journées des 6 et 7, mais faiblement, ce qu'on attribue au défaut de munitions.

» Dans la soirée du 6 juillet, toute la ville d'Oporto était dans une agitation extraordinaire par la nouvelle de la prise de la flotte de don Miguel par le capitaine Napier. Le son des cloches, le feu des fusées, et les chants des couplets constitutionnels parmi les groupes du peuple présentaient une scène intéressante.

» Le 28 juin, don Manoel entra à Almeirin (vis-à-vis de Santarem), et le 30 il arriva à Mugem, 14 lieues au nord de Lisbonne. Son parti y rencontra deux compagnies de royalistes qu'il mit en déroute, et en arrêta trois qui voulaient passer la rivière à la nage. Il prit 80 chevaux au duc de Cardoval. On dit que le nombre des troupes sous les ordres de don Manoel monte à 1200 hommes dont un tiers sont des nobles et des individus qui se sont séparés des créatures de don Miguel. »

Du 22. — On lit dans le *Morning-Post*: Les délibérations de la conférence se poursuivent. Dans la réunion de jeudi il a été décidé que le traité entre la Hollande et les cinq puissances précédera celui de la Hollande avec la Belgique. La minute du premier a été soigneusement examinée jeudi.

Les membres de la conférence montraient une disposition générale pour applanir les difficultés et terminer enfin ces longues négociations.

FRANCE. — *Paris*, 21 *juillet*.

Plusieurs journaux de Paris avaient publié des certificats tendant à prouver la continuation des travaux des forts projetés autour de Paris. Le journal ministériel répond que les transports des matériaux qui ont lieu sont la suite d'engagemens pris, mais que les travaux ont réellement cessé.

— On écrit de Toulon que les patriotes de cette ville préparent une adresse aux Parisiens au sujet des bastilles.

Du 22. — Les opinions sont comme oubliées en France; mais les intérêts se font jour avec violence. On sait la déplorable situation de Lyon; nos lecteurs n'ont point oublié ces conflits sanglans qui se renouvellent si souvent à nos frontières entre les préposés des douanes et les contrebandiers. Tout récemment, dans un village des Pyrénées, il a fallu mander un bataillon d'infanterie pour protéger le tabac de la régie contre la concurrence de quelques plantations illicites.

Ailleurs, dans le voisinage d'une source d'eau salée, les habi-

sans voulaient procéder en fraude à l'évaporation ; l'émeute a été chaude, et la révolte comprimée sur la place publique fermente toujours dans les esprits. A Libourne, le conseil municipal avait décidé le rétablissement de l'exercice sur les boissons, mais le peuple s'y est opposé par la force ; on a chassé les préposés, les débitans ont déclaré qu'ils renonçaient à leur commerce : la garde nationale, appelée à maintenir l'ordre, ne s'est pas présentée ; un escadron de chasseurs a été accueilli à coups de pierres. (*Temps.*)

— Des nouvelles attaques viennent de discréditer à jamais dans l'esprit public le projet des forts détachés ; l'une d'elles, dirigée par M. Arago, a complètement détruit cette allégation, soutenue par un ministre à la chambre des députés, qu'aucun des projectiles lancés par les forts ne pouvait arriver sur la ville ; M. Arago a démontré d'une manière mathématique qu'à l'aide de mortiers, parfaitement connus, ou de fusées à la Congrève, il n'est aucune citadelle dont les projectiles ne pussent atteindre la cathédrale ; qu'avec de l'artillerie beaucoup moins puissante, qu'avec des portées de 2,000 toises seulement, deux des forts, ceux d'Italie et de Passy, suffiraient pour incendier toute la partie située sur la rive gauche de la Seine ; que deux autres forts, celui de Philippe et de St-Chaumont, couvriraient de leur cercle de feu le restant de la ville, c'est-à-dire l'ensemble de la rive droite, en sorte que dans le nombre total des 15 forts projetés, onze, quant à l'action de l'artillerie sur la capitale, formeraient double emploi. Il est vraiment impossible de ne pas être effrayé à l'idée de cet immense développement de moyens de destruction.

Une attaque non moins vive contre l'érection des forts détachés, sans loi votée par les chambres ; c'est la consultation publiée par M. Ch. Ledru, en faveur des propriétaires expropriés ou soumis aux servitudes militaires par suite de l'exécution des travaux de fortifications. Il est clairement établi que la loi de 1791, non abrogée par la loi de 1819, relative aux servitudes imposées à la propriété pour la défense de l'état, est encore en vigueur. Or, cette loi porte que nulle construction nouvelle de places de guerre ou postes militaires ne pourra être ordonnée que d'après l'avis du conseil de guerre, confirmé par un décret du corps législatif, sanctionné par le roi ; d'où il résulte que tout traité, même amiable, intervenu ou à intervenir entre l'état et les propriétaires de terrains destinés à l'élévation des forts détachés, serait radicalement nul.

Il faut attribuer aux efforts de la presse et au mécontentement qui s'est manifesté de toutes parts dans la population parisienne, l'abandon probable du projet de fortifications. Nous aimons à croire que l'ordre de suspendre les travaux est sincère et ne cache pas d'arrière-pensée ; mais nous eussions désiré que cette nouvelle, répétée par le *Moniteur* dans sa partie non officielle et d'après le *Journal de Paris* eût été revêtue d'un caractère d'authenticité plus positif. On eût évité du moins les bruits répandus sur le mauvais vouloir du ministère, qui semble n'avoir accordé qu'à regret cette satisfaction à l'opinion nationale, et qui conserverait, dit-on, l'espoir de reprendre les travaux quelques jours après les fêtes de juillet. (*Journal du Commerce.*)

— Le *Journal de Smyrne* prête au vice-roi d'Egypte les projets suivans :

« Méhémet-Ali, dans la perspective brillante que lui offre la conclusion de la paix, a déjà formé plusieurs projets pour l'amélioration de ses riches et vastes domaines. Son génie lui a fait entrevoir la prépondérance qu'il pourrait obtenir par une puissance respectable. En conséquence, il a l'intention d'augmenter considérablement ses forces navales, et de porter à 30 le nombre de ses vaisseaux de ligne.

» Il veut aussi faire construire une bonne route d'Alexandrie au Caire, ainsi qu'un canal de Suez au Nil, afin de transporter toutes ses manufactures en Syrie, et d'encourager l'agriculture seulement en Egypte. Il veut faire communiquer l'Orontes, qui a son embouchure dans la Méditerannée, avec l'Euphrate qui se jette dans le golfe Persique, et opérer le dessèchement du marais d'Alexandrette. Quant à l'île de Candie, l'ancienne Crête, il a formé le projet de faire de la ville de Candie un port franc et une entreprise du commerce de la côte avec Candie, et d'établir dans la Judée un arsenal maritime pour les grands vaisseaux. Tous ceux qui le connaissent savent combien il est persévérant dans l'exécution de ses projets, quelque grands ou gigantesques qu'ils paraissent. Il compte, lorsque la paix sera entièrement rétablie, faire un voyage en Crête et en Syrie, pour examiner par lui-même l'état de ces contrées et prendre des mesures en conséquence. Les consuls de France et d'Angleterre doivent l'accompagner, ayant chacun une frégate de leur nation à leur disposition. »

PAYS-BAS. — *La Haye, 22 juillet.*

On apprend qu'un arrêté du roi ordonne de reconstruire les fortifications démolies de Geertruidenberg. Les terrains nécessaires seront acquis à l'amiable ou par expropriation forcée pour cause d'utilité publique.

La promotion des officiers de la garde communale active à un grade plus élevé dans la garde communale de réserve ne peut être considérée comme une vacature dans la garde communale mobilisée, fût-ce même dans le bataillon de réserve de la même garde ou dans un autre bataillon de réserve. Les officiers, quoiqu'ils conservent relativement à la garde communale active le titre de leur rang supérieur, peuvent néanmois, jusqu'à ce qu'il y aura été expressément pourvu, continuer leur service dans la garde communale active avec leurs attributions antérieures.

L'empereur de Russie vient de conférer l'ordre de Stanislas au capitaine de marine Ryk, commandant du vaisseau de ligne le *Zeeuw*.

Du 23. — Le prince d'Orange a adressé à l'armée en campagne un ordre du jour, daté du quartier-général de Tilbourg, le 19, et ainsi conçu :

« C'est avec plaisir que je m'acquitte de nouveau du devoir de témoigner à l'armée la satisfaction avec laquelle le roi s'est trouvé au milieu d'elle.

» La bonne tenue et la propreté des troupes, l'état excellent des corps de toutes armes, le matériel bien entretenu, ont donné à S. M. la certitude qu'un zèle infatigable anime toutes les troupes et qu'elles continuent de réunir leurs efforts pour atteindre le grand but.

» Le roi a ainsi acquis de nouvelles garanties que quand il s'agit du maintien et de la protection de l'honneur et de la sûreté de la nation il peut compter sur l'armée. »

Gand, 23 juillet.

La conférence, telle qu'elle est organisée, peut concevoir et rédiger force projets d'arrangement ; tous les rois de l'Europe peuvent être d'accord entre eux sur la question belge ; mais comme ils ne sont arrivés dans l'assemblée qu'en qualité de médiateurs, qu'ils n'ont pas entendu qu'il pût être fait violence à la volonté d'aucune des parties, que d'un côté S. M. Léopold ne consentira jamais à abdiquer, et que d'un autre le roi Guillaume a pris la ferme résolution de ne point reconnaître le prince de Saxe-Cobourg pour roi de la Belgique, et par conséquent de ne pas lui céder complaisamment la moitié de son trône, les médiateurs, et même les deux parties, auront beau s'entendre sur la séparation, sur le partage de la dette, sur la navigation des fleuves, sur l'état militaire, sur le mode d'administration à établir, sur les franchises et les libertés à assurer aux populations, tous ces beaux projets s'évanouiront devant l'obstination des deux rivaux : tant il est vrai que la révolution belge n'est plus qu'une question de personnes, et que le repos de l'Europe entière est compromis et sera probablement troublé, parce que S. M. Léopold a jugé à propos de quitter ses bosquets de Claremont pour venir s'asseoir sur le trône de Bruxelles.

Mais, nous dira-t-on, le reproche d'opiniâtreté ne s'applique pas moins au roi Guillaume qui, dépossédé de fait, persiste à ne pas vouloir renoncer à ce qu'il n'a plus. A cette objection, le roi Guillaume répondra que sous le point de vue politique il ne peut consentir au morcellement de son royaume sans exposer ses sujets fidèles et le territoire qui lui restera à une perte certaine ; que sous le rapport légal il n'a pu perdre son droit à une chose qui lui a été enlevée violemment et injustement ; et que celui qui la possède allègue en vain qu'elle lui a été donnée, s'il ne l'a reçue que de mains qui n'avaient aucune qualité, aucun titre pour en disposer.

Admettons toutefois que cette question vitale ne soit pas traitée d'abord dans la conférence, et que les plénipotentiaires parviennent à régler préliminairement tous les points litigieux et sur lesquels le roi Guillaume ne se montrera pas difficile, parce qu'il conservera la pensée de régner encore sur les Belges par lui ou par les siens, il est évident que tout l'ouvrage de la diplomatie n'aura été qu'une utopie, lorsqu'il faudra en venir à la clause essentielle, ou de la reconnaissance de S. M. Léopold, ou de la renonciation de ce prince au trône où nos révolutionnaires l'ont fait monter.

La conférence n'ayant en mains que l'arme de la persuasion, ne pourra donc rien terminer, et c'est sous ce rapport que nous avons dit qu'elle ne ferait rien.

Mais, dans le cours de ces négociations, bien qu'inutiles, elle aura pu rire au nez de M. Goblet, perché sur le traité du 15 novembre, fixer d'une manière impartiale les relations entre la Belgique et la Hollande, manifester les intentions des puissances à cet égard, répartir équitablement les dettes, les obligations, les avantages et les devoirs, et poser ainsi les bases des destinées futures de la Belgique.

Un résultat très-important sera encore dû à la réunion actuelle de la conférence de Londres, ce sera le rétrécissement du pays révolutionné. Les souverains de l'Europe, en déclarant unanimement qu'il n'appartient qu'à la diète de Francfort de prononcer

sur le sort du grand-duché de Luxembourg, et peut-être de l'évêché de Liége, détacheront ces contrées du royaume de la Belgique, et en prépareront la restitution au roi Guillaume. Or, M. Lebeau, l'oracle infaillible de la jacobinière, nous ayant prophétisé que *S. M. Léopold ne régnerait pas six mois sans le Luxembourg*, il est très-vraisemblable que la conférence attendra que la diète de Francfort ait donné lieu à l'accomplissement de la prophétie, et jugera inutile de s'épuiser, quant à présent, en vains efforts contre une résistance que sa qualité de médiatrice pacifique lui défend de vaincre par la force, et que la confédération germanique ne tardera pas à renverser.

Ce ne sera donc pas un traité définitif qui, comme on l'annonce, sortira de la conférence, et sous ce rapport elle ne fera rien. Mais elle aura examiné à fond une contestation qui intéresse toute l'Europe, jugé et résolu la grande question de la compétence de la diète germanique, et sous cet aspect elle aura fait beaucoup. Voilà comment les deux propositions opposées peuvent être également vraies, en même tems, dans la même affaire. (*Messager.*)

Anvers, 24 *juillet.*

Les nouvelles de Londres nous apprennent qu'une seconde réunion de la conférence a eu lieu le 18, et que les plénipotentiaires hollandais y ont été admis de nouveau, tandis que les prétendus diplomates de la Belgique en ont été encore une fois exclus. Comment va s'y prendre maintenant l'*Indépendant* pour faire prendre à ses dupes accoutumées le change sur un fait aussi significatif? A la première réunion les négociateurs hollandais sont reçus, les belges ne le sont pas; cela est tout simple, répondait, comme on sait, l'*Indépendant* à ceux qui remarquaient cette différence, il ne s'agissait dans cette première séance que de la vérification des pouvoirs, et les ambassadeurs belges, qui n'avaient pas encore reçu les leurs, ne pouvaient pas y paraître; d'ailleurs M. Goblet n'était pas arrivé.

Mais voilà que M. Goblet se trouve à Londres depuis le 16, porteur, comme nous l'a dit l'*Indépendant* lui-même, de toutes les instructions, de tous les pouvoirs nécessaires. Pourquoi M. Goblet et son collègue Van de Weyer ne figurent-ils pas à la conférence le 18? Pourquoi leurs pouvoirs ne sont-ils pas vérifiés tout comme ceux de MM. Dedel et Verstolk? Il est donc faux que les *plénipotentiaires de Hollande et de Belgique seront traités par la conférence* SUR LE MÊME PIED?

Nous sommes curieux de voir comment le journal Lebeau va sortir du nouvel embarras où le jette ses audacieuses assertions si promptement démenties par l'événement. Malgré toute son effronterie, sa perplexité ne doit pas être médiocre: il lui reste à prouver qu'être introduit dans une salle ou rester à la porte de cette salle c'est absolument la même chose, et que celui qui n'est pas même consulté sur un acte concourt aussi bien à la rédaction de cet acte que celui qui est appelé à le discuter de point en point.

C'est là une démonstration digne d'exercer l'esprit sophistique le M. Lebeau. (*Journal du Commerce d'Anvers.*)

Bruxelles, 24 *juillet.*

A six heures moins un quart, ce matin, cent et un coups de canon ont annoncé aux habitans de Bruxelles et lieux circonvoisins, que la reine des Belges venait d'accoucher d'un fils. Aussitôt une foule de courtisans, de flatteurs intéressés se sont élancés vers Laeken; sur la chaussée qui conduit à ce palais, c'était comme une course de chars: ceux qui les occupaient s'étaient tellement pressés de partir, que la plupart achevaient leurs toilettes dans les équipages qui les entraînaient. (*Lynx.*)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 27 *juillet.*

On lit dans le *Journal d'Anvers* du 23 juillet:

« Plusieurs journaux ont parlé de la réapparition du choléra à Anvers. Nous avons pour principe de ne pas jeter dans le public des alarmes inutiles; mais les bruits répandus nous imposent le devoir de faire connaître la vérité, lorsque surtout cette connaissance est utile. Voici à cet égard des renseignemens sur lesquels on peut compter.

» Il est vrai qu'un sapeur du 5e est mort du choléra à l'hôpital militaire. Il est entré le 20, à dix heures du soir, à l'état algide et de cyanose, et il a succombé à quatre heures du matin. Il avait été de planton la veille chez le colonel du régiment, et selon son habitude, il *avait bu des liqueurs fortes*, quoiqu'il eût déjà de la diarrhée.

» Un fait digne de remarque, c'est que l'année passée à la même époque (le 21 juillet) le premier cholérique était venu de la même caserne (celle des Dominicains); c'était également un homme *adonné aux boissons spiritueuses.*

» Le médecin de l'hôpital militaire, quoique non contagioniste, a fait prendre dans le local qui a donné le malade toutes les mesures hygiéniques usitées en pareil cas.

» Un fait certain, c'est que le choléra règne en Hollande depuis plus de quinze jours, quoique les journaux hollandais n'en aient point parlé. Il exerce ses ravages à Amsterdam, à Utrecht et surtout à Rotterdam, où on assure qu'il meurt plus de vingt personnes par jour.

» Des cholérines se sont montrées à Anvers depuis plus de trois semaines, comme l'année dernière. Quelques cas très-suspects ont eu lieu dans l'intervalle. Ces jours-ci, un M. Jacobs, rue Large, a eu la maladie avec tous ses caractères, et on assure qu'il a succombé.

» Il est donc vrai que quelques cas de choléra se sont montrés en ville; mais rien ne porte à croire qu'il s'y développe avec la même intensité que l'année passée. Ce sont des cas isolés qui atteignent les individus peu soigneux d'observer les préceptes hygiéniques dont on ne devrait d'ailleurs s'écarter en aucun tems. Nous rappelons ici que ces préceptes consistent principalement à ne faire d'excès en aucun genre, à suivre son régime habituel quand il est modéré, à se vêtir chaudement et à éviter soigneusement les transitions brusques du froid au chaud. Avec ces précautions, on peut braver le choléra, visiter même sans crainte les malades qui en sont atteints. La facilité d'observer cette règle de conduite doit rassurer tout le monde et donner à chacun cette force morale qui est un des principaux préservatifs de la maladie. »

CHRONIQUE.

On est persuadé, à Hosingen, que la régence de Diekirch a rompu avec le gouvernement d'Arlon, et que les régens de Diekirch ont déclaré la république, par suite de mésintelligence dont les causes sont diversement interprétées. Déjà dans les actes authentiques, les notaires donnent aux parties le titre de *citoyen.*

— Les matériaux du chantier d'Ettelbruck sont évacués à force sur Diekirch, où on les entasse dans la ci-devant église des Récolets. C'est donc à tort que les journaux ont annoncé la reprise des travaux du canal. Il est question maintenant de remplacer le canal de la Meuse à la Moselle par un chemin de fer. Le fer n'a jamais été à meilleur marché dans le grand-duché. Les chemins de fer sont la maladie régnante en Belgique, et les forges sont en stagnation complète dans le Luxembourg.

— M. Godin, ingénieur du waterstaat, c'est-à-dire des ponts-et-chaussées, est en tournée d'inspection des prisons; on assure qu'il proposera de fortes dépenses pour les assainir et de plus fortes encore pour les agrandir.

— L'Hippocrate dit Perds-Clos, sorti des prisons de Diekirch, est rentré dans ses montagnes le 20 de ce mois; partout sur son passage ont retenti des cris de réjouissance. Une foule immense l'attendait sur le seuil de sa porte, les uns pour le complimenter, les autres pour le consulter. Il a chassé ces derniers en leur disant d'aller conquérir la liberté en tout et pour tous, et que tant qu'il n'aurait pas chez lui un jeune Esculape en titre, il ne prescrirait de remèdes que pour les chevaux. (Avis au public.) On assure qu'il offre trois mille francs de traitement, outre son pégase, à un jeune médecin qui voudrait s'établir chez lui pour faire sa pratique. (Avis aux médecins.)

— On annonce comme prochaine la tenue d'un grand chapitre du clergé luxembourgeois, à Bastogne, sous la présidence de Mgr. *Barrett*, évêque *nommé* de Namur. On s'y occupera des objets suivans: 1° de la condamnation du conciliabule d'Echternach au sujet de l'abolition du célibat des prêtres; 2° des moyens d'étouffer le zèle réformateur de quelques communes qui élèvent la prétention, en qualité de *peuple souverain*, d'élire leurs desservans aussi bien que leurs bourgmestres; 3° des mesures à prendre contre les jeunes prêtres luxembourgeois sortis du collége philosophique, afin de les empêcher de porter la contagion parmi le clergé orthodoxe; 4° des mesures à prendre pour continuer la perception du subside annuel que les desservans prélèvent sur tous leurs paroissiens; 5° d'aviser à la restitution des registres de l'état civil au clergé; 6° de dénoncer au gouvernement les états provinciaux qui persistent à rayer des budjets communaux les sommes portées comme déficit des budjets des fabriques; 7° d'examiner si l'instruction élémentaire ne pourrait pas, dans toutes les communes, comme au tems jadis, être remise aux soins des vicaires, ainsi que l'exemple en est déjà donné, depuis la glorieuse, dans plusieurs localités; 8° de l'urgente nécessité de faire chanter, partout, le *Domine salvum fac regem nostrum Leopoldum*; 9° des moyens d'arrêter le schisme du clergé de Luxembourg, qui ne veut point reconnaître l'évêque *in partibus* de Namur.

Plusieurs journaux publient le bref suivant que le pape vient d'adresser à M. l'archevêque de Toulouse:

« Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.

» Nous avons lu avec des sentimens de bienveillance la lettre

que vous nous écrivîtes le 22 avril de l'année dernière, de concert avec plusieurs de nos vénérables frères les évêques de France, et que nous avons pris soin de nous faire remettre par notre vénérable frère Emmanuel, cardinal, évêque de Tusculum, grand pénitencier. Cette lettre nous a offert une nouvelle et éclatante preuve du zèle pastoral, de la foi et du respectueux dévouement pour notre siége apostolique, dont nous savions parfaitement que vous et vos collègues vous êtes profondément pénétrés.

» Au moment où votre lettre nous est parvenue, nous donnions depuis long-tems nos soins et toute notre application à ce que, conformément à l'usage et à la pratique du saint-siége, après avoir mûrement pesé, selon l'expression du pape Zozime, *ce que requiert la nature même de la chose*, nous puissions instruire à propos tous les enfans de l'église du jugement qu'il faut porter, d'après la doctrine des lettres sacrées et de la sainte tradition, touchant ces malheureuses questions qui font aussi le sujet de votre lettre. Avertis par ces paroles de saint Léon-le-Grand, notre prédécesseur, que notre faiblesse gouverne l'église au nom de celui dont la foi combat toutes les erreurs, nous sentons bien que notre charge spéciale est de consacrer tous nos efforts aux affaires où le salut de l'église universelle se trouve compromis.

» C'est ce que nous avons fait avec confiance, aidés du secours d'en haut, et particulièrement sous les auspices de la très-sainte Vierge, en adressant, le jour solennel de son Assomption, aux évêques de l'univers catholique, la lettre encyclique dans laquelle nous avons exposé, suivant le devoir de notre charge, la saine doctrine, la seule qu'il soit permis de suivre. Le père des lumières, en qui nous avions mis toute notre espérance, a rendu notre voix une voix forte et puissante : notre encyclique a été reçue partout avec joie, avec empressement, avec des sentimens religieux. C'est le témoignage qu'ont rendu, avec action de grâces, et les évêques et les personnages les plus recommandables dans tous les ordres de la société. Bien plus, les auteurs eux-mêmes et les partisans des projets qui faisaient surtout l'objet de nos plaintes, et auxquels nous avions eu soin d'envoyer l'encyclique, ont déclaré publiquement qu'ils se désistaient à l'heure même de leurs entreprises pour ne pas s'opposer à notre volonté.

» Cette déclaration nous inspira d'abord la confiance qu'ils avaient obtempéré à notre jugement avec sincérité, pleinement, absolument, sans aucune sorte d'ambiguité, et que dans la suite ils en donneraient des témoignages plus convaincans, avec les sentimens de foi dont ils ont dit souvent, et dans les termes les plus expressifs, qu'ils étaient animés pour le vicaire de Jésus-Christ. Cet espoir si doux avait relevé notre ame, alarmée du péril de la religion, dans l'extrême difficulté des tems. Mais ce qu'on répand encore aujourd'hui dans le public nous jette de nouveau dans la douleur. Nous levons donc avec d'humbles prières nos yeux et nos mains vers Jésus-Christ, l'auteur et le consommateur de la foi, afin que, donnant lui-même à tous un cœur docile, nous puissions nous féliciter, selon l'expression du pape saint Célestin, de ce que *les bruits qui se sont élevés dans l'Eglise ont été calmés de la manière la plus paisible.* Pour atteindre un but si important, redoublez, avec les autres évêques du royaume, que distingue éminemment leur zèle pour la religion, et que nous embrassons dans les sentimens d'une singulière affection; redoublez, mettez en commun vos vœux, vos conseils, vos soins; et vous, vénérable frère, à qui nous adressons cette réponse comme un témoignage de nos sentimens particuliers, en demandant à Dieu pour vous tous les dons d'en haut, nous vous donnons, dans l'effusion de notre cœur, notre bénédiction apostolique.

» Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 8 mai 1833, le troisième de notre pontificat. GRÉGOIRE XVI. »

ÉTAT-CIVIL.

Naissances: Le 22 juillet, Mathias Gangler.

Mariages: Le 19 juillet, Pierre-Joseph Dahmen, sous-officier au 39e régiment de ligne prussien, avec Madelaine Weber; le 22, Henri Beffort, tisserand, avec Antoinette Barté.

Décès: Le 19 juillet, Marguerite Bellion, âgée de 19 ans, célibataire; et Pierre Lahr, âgé de 7 ans; le 20, Jean Hildgen, âgé de 12 ans; le 21, Joseph Duhr, âgé d'un an et 11 mois; le 22, Hubert Mersch, charpentier, âgé de 72 ans; le 24, Elisabeth Bintener, épouse Louis Weis, âgée de 37 ans.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

L'emprunt de 5 millions florins (environ 11 millions francs de France) contracté par le gouvernement du grand-duché de Bade, est réversible au moyen de 100,000 primes parmi lesquelles il y a les sommes considérables de plusieurs fois fs. 129,300, fs. 108,000, fs. 97,000, fs. 86,200, fs. 75,400, fs. 54,000, fs. 43,100, fs. 32,300, fs. 25,800, fs. 21,500, etc., etc., et dont fl. 271,520 argent comptant, ou environ fs. 585,000, se restitueront en 1833, entre les mains des actionnaires.

Le tirage des séries de cette année sera ce 1er septembre, et le tirage décisif (qui ne contient pas moins de 2,700 primes et dans lequel tous les numéros sortis au tirage de séries doivent nécessairement obtenir chacun une prime plus ou moins importante) aura lieu le 30 novembre prochain.

On peut, au prix de fs 2 50 cent. par numéro, se procurer chez le soussigné des promesses originales portant chacune 20 numéros de diverses séries.

Le soussigné recevra avec plaisir, pour le prix des promesses, la remise en effet, soit sur Bruxelles ou toute autre place de commerce, ou s'il convenait aux personnes qui l'honoreront de leurs ordres de faire toucher le montant à leurs domiciles respectifs.

S'adresser à F. E. FOULD, banquier à Francfort-sur-Mein.

VENTE DE VINS ET DE TONNEAUX.

Lundi, 29 juillet courant, à deux heures de l'après-midi, en la demeure de l'huissier Metzler, en cette ville, rue du Palais-de-Justice, n° 296, il sera vendu à l'enchère et à six mois de crédit,

57 barils (6 foudres) de vin de Wormeldange de 1825;
28 id. (3 id.) id. id. 1827;
19 id. (2 id.) id. id. 1826.

et 28 tonneaux vides desdits foudres et demi-foudres, en très-bon état, munis chacun de six cercles en fer.

Luxembourg, le 23 juillet 1833. METZLER.

A LOUER le Ier étage de la maison n° 177, rue St-Philippe. S'adresser au notaire Cuno.

Madame GEYER, près du puits Rouge, a Luxembourg, a l'honneur d'informer les amateurs qu'elle possède encore une bonne partie de pèse-liqueurs, aux degrés des Pays-Bas et de France, de la fabrication de son époux; et pour cessation de cette branche, elle les vendra au plus modique prix, comme par le passé.

Mardi, 6 août 1833, à deux heures de relevée, en l'étude du notaire soussigné, à la requête de la veuve et des héritiers de feu Michel Ackermann, vivant boucher, il sera vendu en toute propriété, par adjudication publique, sous des conditions favorables, une MAISON d'habitation sise en cette ville, rue de Beaumont, n° 46, entre les héritiers Remacle et l'issue de M. le baron de Reinach, donnant de derrière sur les bâtimens de ce dernier, et de devant sur ladite rue. J. P. HUBERTY, not.

Am Dienstag, 6ten August 1833, um 2 Uhr des Nachmittags, in der Amtsstube des unterfertigten Notars, werden die Wittwe und Erben des verstorb. Michel Ackermann, zeitlebens Metzger, ihr in der Beaumonts-Straße, allhier, N° 46, zwischen den Erben Remacle und dem Eingange des Herrn Baron von Reinach, gelegenes, hinten an das Gebäude dieses letztern, und vorne auf die gesagte Beaumonts-Straße stoßendes Wohnhaus, sammt Zubehör, in öffentlicher Versteigerung, unter günstigen Bedingungen, eigenthümlich verkaufen lassen. J. P. Huberty, Not.

GRANDE MÉNAGERIE.

Le soussigné a l'honneur de prévenir les habitans de cette ville que sa ménagerie ne devant plus rester que quelques jours encore dans cette ville, les personnes qui désireraient la voir sont priées d'y venir incessamment. Il remercie les habitans, tant civils que militaires, ainsi que MM. les abonnés, de l'honneur qu'ils lui ont fait de venir visiter sa ménagerie.

AUJOURD'HUI, samedi, aura lieu le combat de Mandril, roi des singes, avec des chiens.

DEMAIN, dimanche, grande représentation : la chasse des tigres royaux sur des animaux vivans. Cette chasse aura lieu de la manière suivante : dans la cage se trouve une séparation; d'un côté sont les tigres, et de l'autre les animaux qu'ils doivent combattre; on ôte la séparation, alors ils se trouvent face à face dans leur état naturel.

Et LUNDI, à la demande de plusieurs amateurs, on répétera le combat de l'ours.

Le propriétaire espère que par tous les efforts qu'il a faits jusqu'aujourd'hui pour satisfaire le public, il obtiendra, dans ces dernières représentations, une nombreuse assemblée. C. AKEN.

Am Montag, 29ten Juli, 9 Uhr Morgens, und folgende Tage, Mobiliar- und Früchten-Versteigerung, in dem Sterbhause der verlebten Catharina Uris, Wittwe Michel Kempf, zeitlebens Müllerin auf der sogenannten Bofferdinger Mühle. Majerus, Notar.

Möbelirtes oder unmöbelirtes Quartier zu vermiethen, mit oder ohne Stallung, bei Herrn Notar Majerus, Badenburger-Straße, N° 504.

LUXEMBOURG. — IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.